Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 126 (2000)
Heft: 09

Artikel: La réalisation du palais du Tribunal fédéral à Mon-Repos
Autor: Della Casa, Francesco
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-81497

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Francesco Della Casa

La **réalisation** du palais du Tribunal fédéral à Mon-Repos

L'histoire de l'établissement du Tribunal fédéral à Lausanne est marquée par la question du développement continu des activités de l'institution judiciaire et par les conséquences urbaines qui en ont découlé pour la capitale vaudoise durant cent vingt-cinq ans. Elle est jalonnée par deux concours - en 1877 sur le site de Montbenon et en 1913 sur celui de Mon-Repos -, dont la genèse et les circonstances du déroulement sont abondamment commentées par Pierre Frey dans un ouvrage consacré à Alphonse Laverrière[1].

A l'appui de ce constat, on rappellera que le premier Tribunal fédéral, édifié par l'architecte veveysan Benjamin Recordon (1845-1938), lauréat du troisième prix lors du concours de 1877, est remis en cause dès 1912, soit seulement vingt-six ans après son inauguration. Plusieurs réorganisations judiciaires, faisant passer le nombre de juges fédéraux de neuf à dix-neuf entre 1893 et 1909, en précipitent l'obsolescence, un effectif de treize juges ayant été pris en compte lors de l'élaboration du programme de concours.

Dans une esquisse monographique publiée au moment de l'achèvement du second tribunal[2], Benjamin Recordon relève néanmoins qu'au prix de quelques modifications de la distribution primitive, il s'avéra possible de loger vingt-quatre juges et les services connexes jusqu'en 1927, date du transfert de l'institution judiciaire. Pierre Frey souligne pour sa part que si « l'option d'agrandissement fut rapidement abandonnée, tant le parti retenu et l'organisation du plan avaient poussé à l'extrême la logique du monument isolé (...), la convergence des qualités du plan et de celles de la construc-

[1] Pierre Frey, « Lausanne, le nouveau Palais du Tribunal fédéral à Mon-Repos, 1908-1927 » *in* « Alphonse Laverrière, parcours dans les archives d'un architecte », Lausanne, 1999

[2] Benjamin Recordon, « Le palais de justice fédéral de Lausanne de Montbenon, à Lausanne », *Bulletin technique de la Suisse romande*, N°7/1927, p. 74

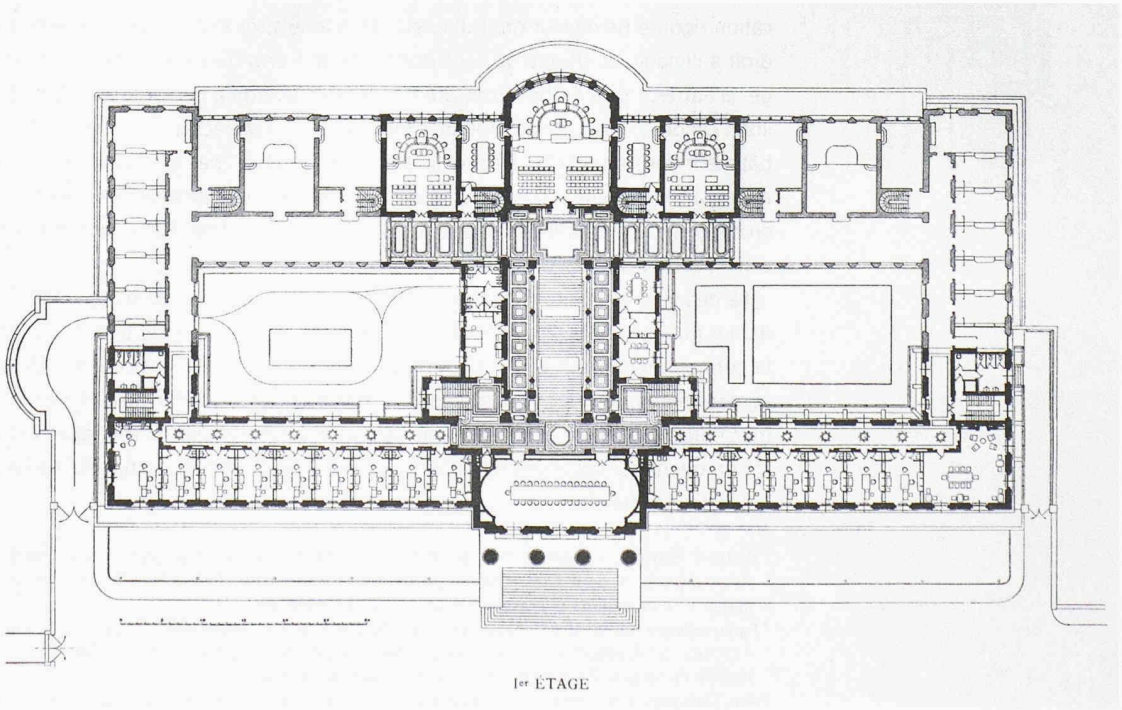

1

Fig. 1: Plan d'extension de Prince, Béguin & Laverrière, publié dans une plaquette éditée à l'occasion de l'inauguration du bâtiment en 1927

Fig. 2: Vue du bâtiment vers l'est, prise en 1927 depuis l'avenue du Tribunal-Fédéral (Photo F. de Jongh)

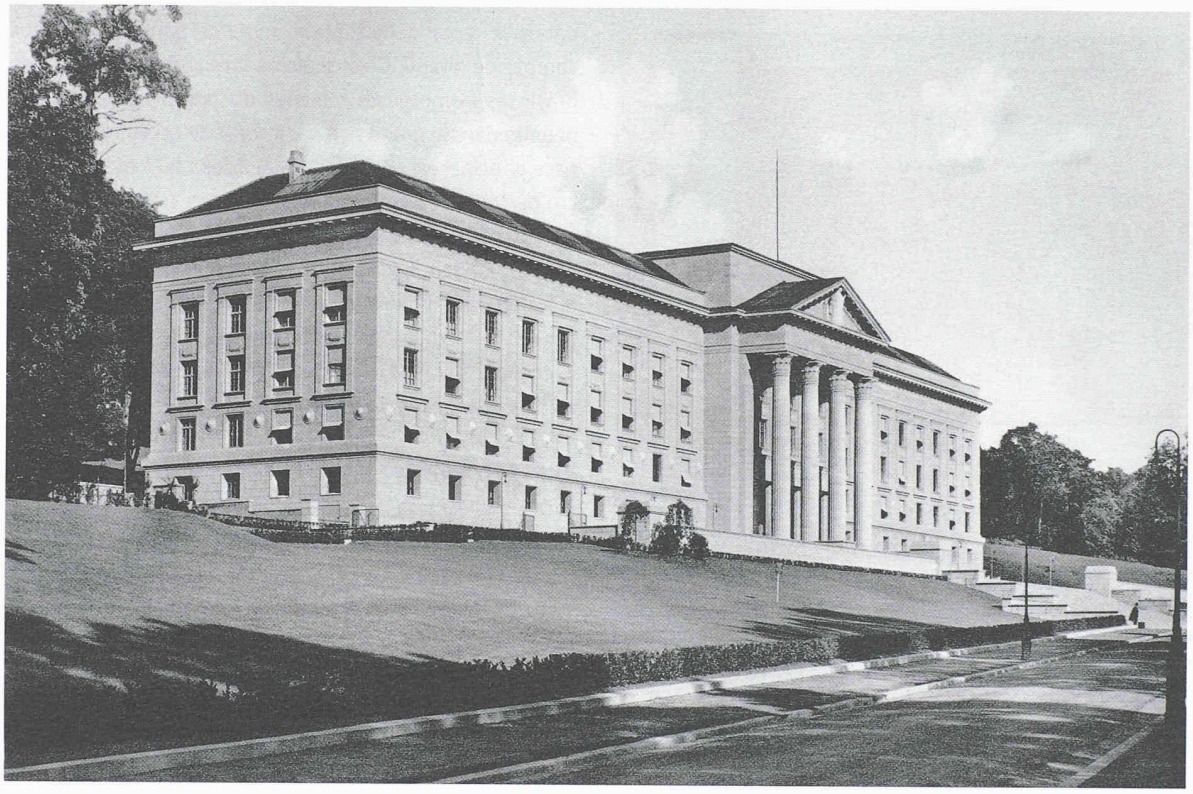

2

tion apparaît comme raisonnée dans l'intention explicite d'usages successifs différents »[3]. Le bâtiment, un temps susceptible d'abriter l'Université, sera par la suite affecté au siège du Tribunal cantonal. Il héberge aujourd'hui, après une restauration, le Tribunal de district.

Le concours de 1913

Le 8 octobre 1912, le Conseil fédéral désigne le jury de concours pour le second Tribunal fédéral et en approuve le programme le 20 février 1913. Le projet « Quo vadis ? » des architectes Prince et Béguin est désigné vainqueur, alors que le projet « Sub lege libertas » d'Alphonse Laverrière est éliminé au troisième tour. Or, note Pierre Frey, « celui-ci présente d'indéniables similitudes avec le projet réalisé ultérieurement par l'association Prince, Béguin et Laverrière »[4].

Celle-ci sera constituée dès la fin de l'année 1914, et sera chargée d'élaborer trois projets soumis à une commission d'experts. Cette dernière, qui regroupe Daniel Baud-Bovy, Jean Taillens, G. Revillod, Hans Bernoulli et Joseph Zemp devra se déterminer, entre autres questions, sur les possibilités d'agrandissement. Le projet retenu se caractérise par un plan en forme d'avion, solution rationnelle aux difficultés d'implantation découlant de la déclivité du terrain.

À l'appui de cette solution, les auteurs produisent d'emblée une variante d'extension permettant une augmentation de 30 % de la surface utile, en complétant le plan de part et d'autre du corps central pour aboutir à une forme rectangulaire comprenant deux cours intérieures (fig. 1).

La double signification du plan

La manière avec laquelle Laverrière et ses associés exploitent les difficultés qui se présentent à eux pour accentuer les effets de la monumentalité invite à comprendre le plan dans une double signification, celle de l'organisation des espaces intérieurs et celle qui s'apparente à la mise en scène cinématographique.

Ainsi, si l'on considère l'insertion du bâtiment dans le site, les deux ailes situées de part et d'autre du portique d'entrée créent un long front de façade, qui forme un angle d'environ vingt degrés avec l'avenue qui, d'Ouest en Est, traverse en légère montée le parc de Mon-Repos (fig. 2). Ce dispositif d'implantation accentue, à la manière du plan travelling, l'effet monumental qui s'impose au regard de l'arrivant. Dans le même ordre d'idée, le visiteur peut avoir l'illusion, avant de pénétrer dans l'édifice, qu'il s'agit d'un

[3] Pierre Frey, *op. cit.*
[4] *Ibidem*

Fig. 3 : Vue du hall d'entrée en 1927 (photo F. de Jongh)

Fig. 4 : Publicité pour un service d'assistance juridique paru dans un supplément magazine du quotidien lausannois Le Matin *(avril 1999)*

Fig. 5 : «Intolérance» de David Ward Griffith (1916). Le grand décor babylonien du festin de Balthazar (Illustration tirée de l'«Histoire générale du cinéma», deuxième volume, de Gorges Sadoul)

Fig. 6 : Chapiteau du péristyle, oeuvre du sculpteur Milo Martin, exécution sur pierre Edmond Allaz (Photo F. de Jongh)

Fig. 7 : Deux cariatides, oeuvre du sculpteur Casimir Reymond, encadrant l'entrée de la salle d'audience principale (Photo F. de Jongh)

3 bâtiment rectangulaire étroit implanté parallèlement aux courbes de niveau. C'est seulement quand il entreprend de gravir les nombreuses marches du perron, puis lorsqu'il pénètre dans le grand hall, qu'il constate qu'en réalité, l'espace principal est perpendiculaire à celui qu'il avait d'abord cru percevoir. L'effet monumental est ici créé par une succession de quatre volées de marches, semblable au plan en contre-plongée (fig. 3). On peut aujourd'hui encore mesurer la réussite indéniable de cette mise en scène écrasante par l'usage détourné qu'en fait une publicité récente, laquelle cherche à convaincre le justiciable de recourir à un service d'assistance juridique (fig. 4).

Représentations dans l'espace

Le parallèle que nous avons introduit plus haut avec la représentation cinématographique de l'espace, telle qu'expérimentée dans la période où celle-ci devient un art, ressort évidemment du domaine de l'interprétation et mériterait une recherche approfondie dans les notes de l'architecte pour étayer l'hypothèse d'une éventuelle influence.

On peut toutefois rappeler un texte publié en 1916[5], que Pierre Frey considère comme une réplique au jugement de concours lui ayant été défavorable, dans lequel Alphonse Laverrière critique « un principe qui fait que nous sommes restés accrochés à l'idée de " parti ", idée qui se confond souvent avec l'image. Nous jugeons plus sur cette image que sur la vision dans l'espace que cette image doit évoquer, et il arrive que la représentation "image" d'un plan est poussée si

4

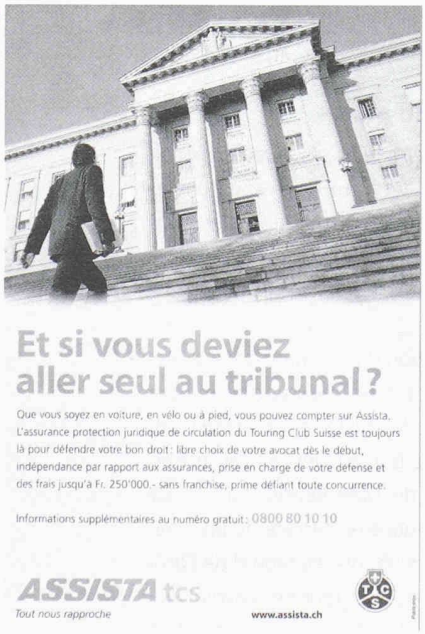

5

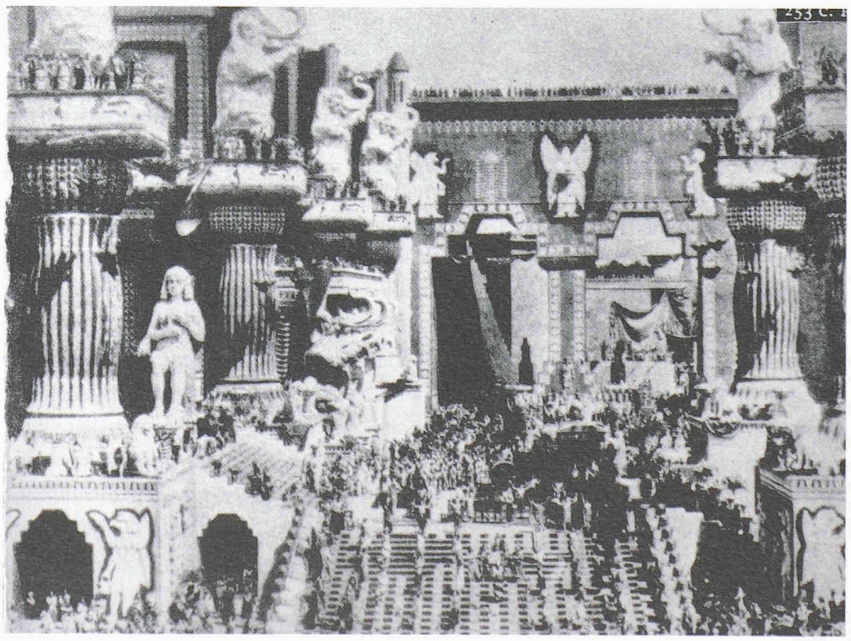

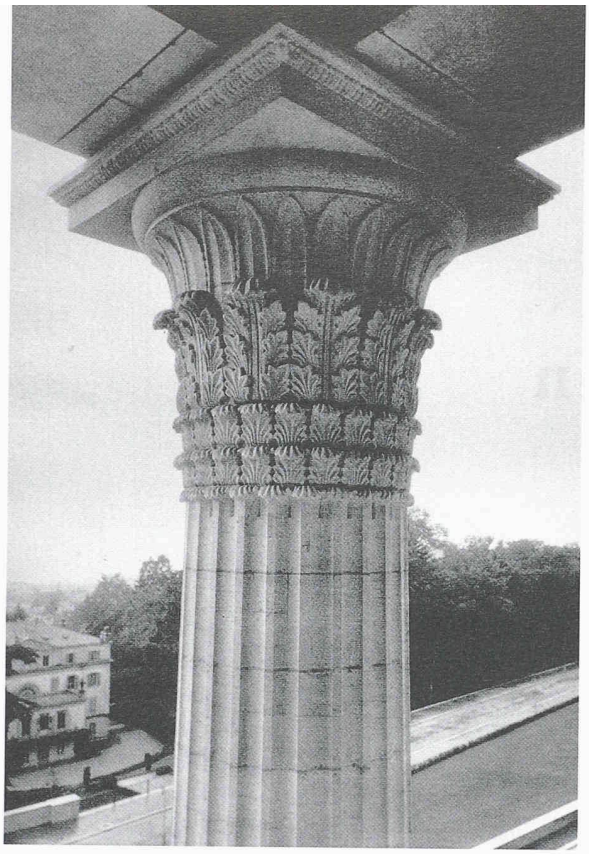

6

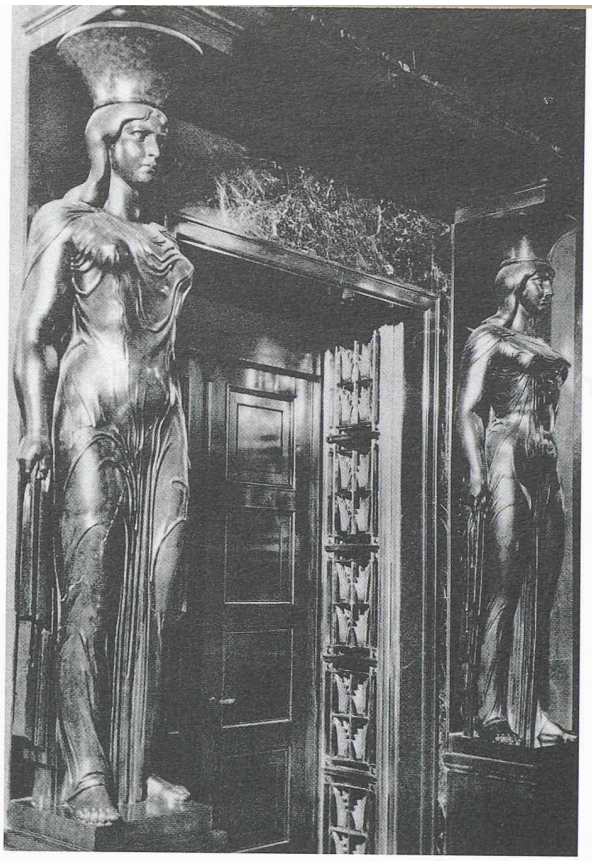

7

loin qu'elle s'interpose en lieu et place de la conception ». L'architecte se distancie de la tradition Beaux-arts pour privilégier la réalité physique de l'espace projeté et, dans le même temps, utilise les techniques du béton armé et de la construction métallique bien qu'il demeure attaché à une grammaire formelle néo-classique.

En cela, on pourrait l'apparenter à la tradition de construction des décors de la période hollywoodienne primitive, laquelle reconstitue des ensembles bâtis comme des architectures monumentales, sans exploiter encore les caractéristiques propres au mouvement de la caméra.

À l'origine du genre, on citera le décorateur Enrico Guazzoni, à qui l'on doit les premières « Machines » élevées à des fins cinématographiques, et l'architecte Camillo Innocenti, qui compose et réalise les décors du film « Cabiria » (1913) de Giovanni Pastrone. Ce qui caractérise à cette époque la nette avance prise par le cinéma italien naissant, c'est justement l'apport des architectes, secondés par des artisans spécialisés dans les techniques du staff et de la sculpture décorative, qui ont supplanté les peintres décorateurs de théâtre[6].

Le décor de « Cabiria » exercera une énorme influence sur le cinéaste américain David Ward Griffith, membre du groupe « Triangle », qui réalise en 1916 le film clef de la production hollywoodienne du cinéma muet, « Intolérance »[7]. Le décor principal de ce dernier, le palais babylonien, exhibait des tours de cinquante mètres de haut et une salle de festin de mille cinq cents mètres de long, entourée de colonnes bulbées surmontées d'éléphants cabrés. Le mélange d'éléments stylistiques assyriens, égyptiens, hispano-mauresques, outre qu'il signale le rapport approximatif que le cinéma hollywoodien ne cessera plus d'entretenir avec les modèles culturels empruntés à d'autres continents, fait partie d'une rhétorique de l'exagération expressive (fig. 5).

À une échelle plus subtile, on retrouve l'effet du mélange des styles dans les rapports qu'entretiennent la sculpture et la statuaire dans l'architecture du Tribunal fédéral. P. Budry, dans une notice publiée à l'occasion de l'inauguration du bâtiment[8], décrit les chapiteaux du portique de l'entrée, œuvres du sculpteur Milo Martin, de la manière suivante : « L'exemple des chapiteaux du portique est frappant ; ils ne viennent ni de Vignole, ni d'Adam. Le corinthien a fourni l'élément luxuriant, les colliers de palmettes crossées, l'égyptien l'idée plus constructive de l'évasement sous l'abaque avec ses feuilles de lotus plaquées au fût » (fig. 6).

À propos des cariatides de Casimir Reymond, qui encadrent l'entrée de la salle principale, le même auteur écrit : « Mais où le fort du sculpteur se marque le mieux, c'est au mouvement qu'il a su imprimer dans toutes les parties de ces grandes figures condamnées par fonction à l'inaction parfaite. (...) Si catégoriquement définis qu'ils soient, si châtiés et montés de style, aucun de ces volumes ne joue en dehors de l'harmonie profonde et organique qui règle la machine. Et par ainsi l'immobilité même devient mouvement » (fig. 7).

L'influence exercée par la pratique architecturale sur l'industrie naissante du cinématographe, à l'époque de la Première Guerre mondiale, paraît manifeste ; l'hypothèse inverse reste encore à documenter, le palais du Tribunal fédéral de Laverrière n'offrant que quelques indices préliminaires.

[5] Alphonse Laverrière, « Aperçu du développement de l'architecture moderne en Suisse », *Bulletin technique de la Suisse Romande*, N°4/1916, p. 36

[6] Léon Barsacq, « Le décor de film », Paris, 1970

[7] Georges Sadoul, « Histoire générale du cinéma », volume 2, Paris, 1952

[8] P. Budry, notice dans « Le nouveau palais du Tribunal fédéral, Lausanne », avec des photos de F. de Jongh, Genève, 1927